# Une migration atypique. Le parcours et l'identité des volontaires centre-européens de la Légion étrangère au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1945-1954)<sup>1</sup>

KRISZTIAN BENE (*Université de Pécs*)

La Légion étrangère est un corps de l'armée de terre française qui recrute des ressortissants étrangers depuis sa fondation ayant eu lieu en 1831. Cette unité réputée comme une troupe d'élite attire les volontaires étrangers en nombre depuis presque deux siècles qui veulent combattre sous le drapeau français afin de changer leur vie, de faire oublier leur passé ou de trouver une meilleure vie. Par conséquent, l'engagement dans la Légion étrangère, dans la majorité des cas, est un moyen de migration des quatre coins du monde vers la France.

Dans le cadre de cette migration atypique, car elle ne concerne pas de tellement grande masse d'hommes que les autres formes de migration, on peut trouver plusieurs périodes quand les engagés ont été poussés par la situation politique internationale, ainsi leur choix s'intègre dans un contexte diplomatique européen voire mondial. Parmi ces époques, celle du lendemain de la Seconde Guerre mondiale est particulièrement intéressante, car l'analyse du parcours et de l'identité des volontaires issus de l'Europe centrale nous permet de mieux connaître l'histoire française et internationale de l'époque.

# Les volontaires de la Légion étrangère

Le recrutement des soldats étrangers en faveur de l'armée française fait partie d'une tradition séculaire. L'utilisation de ces mercenaires venant des autres pays

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> This study is supported by the ÚNKP-16-4-III. New National Excellence Program of the Ministry of Human Capacities.

débute au 12° siècle quand Philippe Auguste commence à engager des compagnons libres au lieu des troupes féodales. Cette méthode se développe ensuite pendant la Guerre de Cent Ans durant laquelle les souverains français utilisent les services des arbalétriers genevois et des arches écossais. L'unité formée par ces derniers subsiste jusqu'à la Révolution, ainsi que les Gardes suisses créées au 16° siècle. Jusqu'à la fin de la 18° siècle, l'armée française comprend en permanence de 25 à 30 % des soldats étrangers dans ses rangs. A la veille de la Révolution, 24 régiments d'infanterie et 14 de cavalerie sont formés exclusivement par des étrangers (Irlandais, Allemands, Wallons, Danois, Suédois, Italiens, etc.), ainsi ils donnent pas moins que le quart des effectifs de l'armée royale. Cette tradition liée à la monarchie rencontre l'hostilité des républicains qui les jugent trop loyaux pour le souverain, c'est pourquoi obtiennent leur dissolution en 1791-1792².

Malgré ces mesures, les étrangers restent présents dans l'armée révolutionnaire, leur recrutement continue pour combler les vides dans les rangs des troupes. Avec l'arrivée au pouvoir de Napoléon, cette tendance connaît un essor, car il utilise extensivement les soldats étrangers et organise plusieurs formations militaires pour regrouper ces volontaires à partir de 1802. Ces derniers sont Suisses, Piémontais, Belges, Irlandais, Hanovriens, Liguriens, Badois, Hongrois, Bohémiens, Prussiens, Suédois, Russes, Autrichiens, Polonais, Saxons, Bavarois, Espagnols, Portugais et d'autres qui forment plus de la moitié de sa Grande Armée en 1812. Même pendant la Restauration, Louis XVIII et Charles X gardent des étrangers dans leur armée. Cette situation change lors de la révolution de 1830 en raison de la volonté des révolutionnaires pour détruire ce vestige de l'Ancien Régime, ainsi les unités étrangères sont dissoutes par ordonnance<sup>3</sup>.

L'absence de ces troupes ne dure que pendant quelques mois, car la loi du 9 mars 1831 (complétée au lendemain par une ordonnance) ordonne la création d'une légion d'étrangers en France. Cette troupe composée d'étrangers et d'indigènes est formée à l'intérieur du royaume, mais destinée à combattre hors de son territoire continental. Au début, la Légion comprend des bataillons identiques à ceux d'infanterie de ligne qui essayent de regrouper des volontaires de même nationalité. Par conséquent, les 1er, 2e et 3e sont réservés aux Suisses et aux Allemands, tandis que le 4e accueille les Espagnols et les Portugais, le 5e les Italiens, le 6e les Belges et les Hollandais et le 7e les Polonais. Les volontaires ayant entre 18 et 40 ans signent un contrat d'engagement pour une durée de 3 à 5 ans<sup>4</sup>.

La Légion étrangère est utilisée la première fois en Algérie qui devient le siège de la nouvelle unité peu de temps plus tard. Après la fin de la conquête du pays, la

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Douglas Porch, *La Légion étrangère 1831-1962*. Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994, pp. 21-22.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pierre Montagnon, La légion étrangère. De 1831 à nos jours. Paris, Pygmalion, 1999, pp. 12-13.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> André-Paul Comor, *La Légion Etrangère. Histoire et dictionnaire.* Paris, Robert Laffont – Ministère de la Défense, 2013, pp. 109-110.

troupe est utilisée dans les campagnes de grande envergure de la France. D'une part, elle participe à l'occupation de telles espaces coloniales comme le Mexique, le Tonkin, Madagascar, le Maroc, la Syrie, l'Afrique occidentale, etc. D'autre part, elle est présente dans les guerres menées sur le continent européen (en Crimée et en Italie) et est déployée, malgré sa vocation initiale, même sur le territoire national pour contribuer à la défense de la France dans des situations difficiles (guerre franco-prussienne, Première et Seconde Guerres mondiales). Ensuite, elle combat dans les guerres d'indépendance de l'Indochine et de l'Algérie, ainsi que dans les opérations lancées pour maintenir la paix (et l'influence française) sur les anciens territoires coloniaux en Afrique et au Moyen-Orient. Ses éléments dont le siège se trouve actuellement à Aubagne assurent même aujourd'hui la sécurité des régions d'outre-mer (Guyane, Mayotte, etc.)<sup>5</sup>.

Le nombre des volontaires ayant signé un contrat d'engagement en faveur de la Légion dépasse les 600 mille jusqu'à 1962. Les engagés arrivent en général des régions touchées par des problèmes politiques et économiques. Ils sont majoritairement européens, main on peut y trouver également des Turcs, des Nord-Africains et des Asiatiques. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les hommes arrivent surtout des territoires européens limitrophes avec la France à l'Est et au Sud. La situation politique de la période de l'entre-deux-guerres entraîne l'arrivée de volontaires d'Europe centrale et orientale qui s'intensifie après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pendant cette époque-là, les engagés venant de la région de l'Europe centrale représente un taux très élevé : Allemands (210 mille), Suisses (30 mille), Polonais (10 mille), Autrichiens (5 mille), Hongrois (4 mille), Tchèques (4 mille), Yougoslaves (3 mille)<sup>6</sup>. Par conséquent, on peut constater que l'Europe centrale est incontestablement le terrain de recrutement de loin le plus important pour la Légion.

# L'évolution de la situation politique et militaire en Indochine

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France doit faire face à une crise en Indochine. La colonie française en Extrême-Orient regroupant la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin, le Laos et le Cambodge au sein de l'Indochine française connaît une époque difficile pendant et après le conflit mondial. Le territoire, isolé de la France ayant subi une défaite écrasante en Europe, est obligé de collaborer avec l'Empire du Japon. Sous la pression japonaise, le commandement local doit signer des accords (le 30 août et le 22 septembre 1940) avec les Japonais autorisant ces derniers d'installer des troupes et d'utiliser des aérodromes en Indochine. Malgré

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir Georges Blond, *Histoire de la Légion étrangère*. Paris, Perrin, 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Comor, La Légion Etrangère, op. cit., pp. 645-647.

ces accords, les Japonais occupent le territoire militairement lors du septembre, mais respectent la souveraineté française au-dessus de la colonie. Bien que l'armée coloniale française indochinoise reste en armes, cette force de 24 mille hommes privée du ravitaillement ne peut représenter une réelle concurrence pour l'armée impériale japonaise supérieure en nombre et en qualité<sup>7</sup>.

Cependant l'évolution défavorable de la guerre incite les Japonais, ayant peur d'un débarquement allié en force, à prendre le contrôle en Indochine. Le 9 mars 1945, les troupes japonaises (environ 65 000 soldats) attaques les garnisons francaises par surprise. Une grande parti des administrateurs coloniaux et des officiers de l'armée sont arrêtés par les Japonais avant le déclenchement de l'opération, ainsi les troupes françaises décapitées et surpassées en nombre doivent mener des combats désespérés contre les attaquants. Malgré la résistance acharnée des postes militaires français dispersés en Indochine, les Japonais remportent la victoire en occupant tous les points stratégiques. Le seul succès français est lié à l'activité des troupes (6000 hommes) conduites par les généraux Georges Sabattier et Marcel Alessandri. Ces forces, regroupées autour du 5e régiment étranger d'infanterie, entreprend une marche vers Dien Bien Phu pour finalement arriver en Chine après deux mois, à la province du Yunnan, où elles sont placées sous le commandement du général Tchang Kaï-chek, commandant suprême des troupes chinoises. Les soldats français faits prisonniers lors des combats subissent un traitement extrêmement sauvage de la part des Japonais, ainsi leur taux de mortalité est très élevé8.

La France a l'intention de rétablir son autorité au-dessus de l'Indochine, ainsi elle met sur pied le Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient en 1945 aux ordres du général Leclerc pour reconquérir le territoire. Cependant le succès de ce projet est empêché par l'action de Hô Chi Minh qui lance un appel à l'insurrection générale le 13 août pour que ses troupes (les forces communistes du Viet Minh) puissent désarmer les forces nippones. Le succès de cette série d'opérations, et surtout la capture d'une quantité d'armes et de matériels, lui permet de déclarer l'indépendance du pays au nom du gouvernement provisoire de la République démocratique du Viêt Nam<sup>9</sup>. Malgré la présence de quelques éléments du Corps expéditionnaire en Indochine depuis août, ses premières forces d'importance n'arrivent qu'en octobre pour remplacer les troupes britanniques et chinoises assurant le maintien de l'ordre jusqu'ici. Parallèlement avec la reprise du contrôle du pays, les autorités françaises entame des négociations avec les puissances afin de garantir le maintien de l'Indochine au sein de l'Union française récemment créée (en

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Georges Fleury, La guerre en Indochine 1945-1954. Paris, Perrin, 2003, p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> François Broche, L'Armée française sous l'Occupation. Le rassemblement. Paris, Presses de la Cité, 2003, pp. 369-371; Pierre Sergent, Les Maréchaux de la Légion. L'Odyssée du 5<sup>e</sup> Étranger (1940-1945). Paris, Fayard, 1977, pp. 277-401.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Martin Windrow, *French Foreign Legion infantry and cavalry since* 1945. London, Osprey Publishing Ltd., 1996, p. 3.

octobre 1946)<sup>10</sup>. Cependant ces négociations sont interrompues par le bombardement du port de Haiphong en novembre 1946 qui provoque une insurrection à Hanoï éclatée le 19 décembre et dirigée par Hô Chi Minh. C'est le début de la guerre directe contre la souveraineté française<sup>11</sup>.

La France éprouvée par les longues années de la guerre mondiale n'est pas préparée pour un autre conflit en Asie du Sud-Est, mais elle envoie des renforts considérables en Indochine pour essayer de mater ce mouvement indépendantiste. Le déploiement de ces forces (115 000 soldats en 1947)<sup>12</sup> permettent de remporter quelques victoires et de repousser les forces communistes qui sont obligées de mener une guérilla persistante contre les troupes régulières françaises<sup>13</sup>.

Cette guerre d'usure est aidée par la Chine communiste qui prenant le contrôle de son pays commence à soutenir les efforts de guerre du Viêt Nam communiste avec l'envoie des instructeurs et du matériel militaire. A partir de 1950, la France perd son avantage initial et subit une série de revers dans la bataille des routes coloniales pendant que l'hostilité de l'opinion publique française à la guerre d'Indochine ne cesse pas d'augmenter<sup>14</sup>.

Le manque des victoires françaises est le résultat direct de la faiblesse économique et militaire de France, ainsi que de l'activité du parti communiste qui est extrêmement fructueuse et contribue à l'hostilité de la population. Tandis que le moral des soldats servant en Indochine est miné par cette attitude, la plupart des Français est indifférents au sort de la guerre. Par conséquent, l'armée subissant des pertes considérables lors des combats de plus en plus lourds a un problème de trouver des recrues pour remplir les vides dans ses rangs. En 1948, il manque déjà 10 000 hommes à l'état-major de l'armée pour mener des opérations réussies contre les troupes de l'armée populaire vietnamienne<sup>15</sup>. En raison de cette situation difficile, on a besoin de l'emploi de nouvelles forces armées dont le recrutement est réalisé auprès des citoyens étrangers.

# La politique de recrutement au lendemain de la guerre

D'une manière logique, la solution est proposée par la Légion. Cependant, l'effectif de cette troupe est bas après les pertes subies lors de la Seconde Guerre mondiale, ainsi il faut augmenter considérablement l'activité de recrutement. Les candidats potentiels, des soldats aguerris, en nombre voulant quitter leurs pays natals

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Fleury, La guerre en Indochine, op. cit., pp. 121-147.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Paul Bonnecarrère, Par le sang versé. La Légion étrangere en Indochine, Paris, Perrin, 2006, p. 57.

 $<sup>^{12}</sup>$  Ce chiffre atteint 240 000 en 1950 et il est autour d'un demi-million avec les forces locales fournies par les Etats associés d'Indochine.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Windrow, French Foreign Legion, op. cit., pp. 4-5.

<sup>14</sup> Ibid., p. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Fleury, La guerre en Indochine, op. cit., pp. 282-283.

se trouvent en Europe centrale, par conséquent la Légion tourne vers cette région. Pour pouvoir les accueillir, elle ouvre des bureaux des recrutement au-delà de ses frontières orientales, ainsi les quatre postes recruteurs traditionnels sont complétés par les suivants se trouvant en Europe centrale: Landau, Coblence, Fribourg, Innsbruck, Vienne, Trieste. Cette activité est facilitée par la présence des troupes d'occupation françaises dans la région où des campagnes de recrutements intensifs sont menées pour séduire les candidats potentiels<sup>16</sup>.

En même temps, les autorités françaises encouragent l'engagement des prisonniers de guerre se trouvant sous leur surveillance. Le nombre de ces derniers est plus de 900 mille grâce au transfert d'hommes des puissances anglo-saxonnes<sup>17</sup>. Ils ont de la nationalité allemande, autrichienne, hongroise, roumaine et italienne. Vu leur situation précaire et l'alimentation minable, la possibilité de l'engagement à une formation militaire est très séduisante<sup>18</sup>. Les autorités françaises commencent un recrutement intensif auprès des prisonniers de guerre déjà en 1943 en Afrique du Nord. Cette activité continue après la fin définitive des hostilités et ses résultats sont fructueux, car les les anciens soldats de l'Axe rejoignent en masse la Légion étrangère<sup>19</sup>. Le nombre des germanophones (Allemands, Autrichiens, Suisses et d'autres parlant bien la langue de Goethe) est particulièrement élevé, ils représentent 50,6 % des engagés entre 1942 et 1963 qui prouve bien, sans compter les volontaires parlant d'autres langues et venant d'autres pays de l'Europe centrale, l'importance de cette région dans la vie de la Légion étrangère<sup>20</sup>.

L'engagement de ces hommes fait partie d'un phénomène répandu lié à l'image de la Légion étrangère. Traditionnellement, elle est l'abri des fuyards pendant les périodes difficiles de l'histoire et accueille un très grand nombre de volontaires après la fin du conflit mondial venant surtout des pays vaincus et parfois même des rangs des organisations discriminées comme la Waffen-SS. Étant donné que la France a besoin des soldats pour la guerre d'Indochine, les autorités françaises n'empêchent pas l'engagement de ces éléments, même elles les encouragent dans certains cas. Comme André Bayle, un vétéran français de la Waffen-SS, se souvient de sa période passée dans la prison : « Mais les visites les plus fréquentes furent celles des sergents-recruteurs de l'armée et de la Légion Étrangère. Ils nous proposaient deux fois par semaine en moyenne, de nous engager et d'effacer ainsi notre "faute" ! » <sup>21</sup>.

Grâce à cette activité de recrutement, même les soldats français ayant l'intention de rentrer en France après leur service dans les différentes organisations armées

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Montagnon, La légion étrangère, op. cit., pp. 308-309.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Blond, Histoire de la Légion, op. cit., p. 432.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> János Kemencei, Légionnaire, en avant! Paris, Grancher, 1985, p. 151.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Pierre Thoumelin, L'ennemi utile, 1946-1954. Des vétérans de la Wehrmacht et de la Waffen-SS dans les rangs de la Légion étrangère en Indochine. Zwickau, Schneider Text, 2013. pp. 57-66.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Comor, La Légion Etrangère, op. cit., p. 647.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> André Bayle, *Des jeux olympiques à la Waffen-SS*. Paris, Lore, 2008, p. 235.

allemandes sont souvent accueillis par les recruteurs de la Légion sur la frontière franco-allemande qui leur informent de leurs possibilités de choix : la prison ou l'engagement dans la Légion (qui efface les crimes des volontaires car la Légion assure une nouvelle identité pour ses membres). Bien évidemment, un nombre de fuyards allemands, italiens, roumains, hongrois, etc. acceptent cette proposition, ainsi que beaucoup de Français ayant servi auparavant dans les rangs de la LVF ou de la Waffen-SS<sup>22</sup>.

D'autres sont traduits devants les tribunaux militaires où on leur propose les mêmes choix : prison ou la Légion. La réponse est simple : un nombre parmi eux optent pour le service de cinq ans au lieu de lourdes peines de prison<sup>23</sup>. La plupart de ces légionnaires « spéciaux », en cas d'un comportement convenable, bénéficient d'une amnistie déjà en 1949 indépendamment du nombre des années passées de son contrat<sup>24</sup>.

En même temps, on trouve un nombre d'Alsaciens parmi les engagés qui sont incorporés dans l'armée allemande par force, mais, ne connaissant pas les circonstances en France, ils préfèrent s'engager dans la Légion pour éviter les condamnations éventuelles après leur retour<sup>25</sup>. Il y a aussi certains qui peuvent rentrer, mais se trouvant réprouvés de la société, ils cherchent l'abri dans le cadre de l'armée dont les conditions sont familières pour eux<sup>26</sup>. Il faut mentionner aussi les fonctionnaires du régime Vichy (secrétaire d'État, préfets, sous-préfets, etc.) qui n'ont pas servi l'Occupant par l'arme, mais leur contribution au maintien du système est suffisant d'être pourchassés après la Libération. Par conséquent, un nombre parmi eux choisissent la Légion au lieu des cours martiales<sup>27</sup>.

Cependant le nombre précis de ces volontaires spéciaux s'engageant souvent sous l'identité allemande ou suisse reste inconnu, car la Légion accepte ces informations enregistrées sur les feuilles d'engagement dans la majorité des cas, ainsi le seul appui dans l'enquête est la nationalité des volontaires. Par conséquent, les données concernant les proportions des engagés mentionnées ci-dessus s'explique également par le fait qu'un grand nombre des Allemands et des Français voulant garder leur identité se déclarent Suisses, ainsi la plupart des engagés helvétiques étaient probablement les membres de l'armée allemande auparavant. Selon certaines souvenirs, le nombre des vétérans du front de l'Est est particulièrement

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Erwan Bergot, La Légion au combat. Narvik – Bir Hakeim – Diên Bien Phu. La 13<sup>e</sup> demi-brigade de Légion étrangère. Paris, Presses de la Cité, 1975, pp. 184-185.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Bundesarchiv-Militärarchiv (BAMA) RS 3-33/5. Jugement du 25 avril 1949 du Tribunal Militaire, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> BAMA RS 3-33/5. Lettre du 5 décembre 1973 de Jean Garnier, p. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Bonnecarrère, Par le sang versé, op. cit., pp. 73-74.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Jean-Louis Le Roy, *Histoire d'un marin breton alcoolique engagé volontaire dans la LVF*. Paris, Editions Tema, 1977, pp. 126-127.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Raymond Muelle, *Le Bataillon des Réprouvés. Indochine 1949-1950.* Paris, Presses de la Cité, 1990, pp. 206-213; Bonnecarrère, *Par le sang versé*, *op. cit.*, p. 407.

élevé dans les rangs du 3e régiment étranger d'infanterie<sup>28</sup>. Bayle mentionne par exemple René Lair, son adjoint, « qui combattra en Indochine et deviendra adjudant de la Légion Étrangère »<sup>29</sup>.

# Les engagés centre-européens et leur activité

Les volontaires engagés majoritairement en Europe sont dirigés en Afrique du Nord pour recevoir une instruction militaire. Étant donné que la plupart des volontaires sont des soldats aguerris, l'entraînement ne dure que quelques semaines et les engagés sont attachés aux unités légionnaires se trouvant en Indochine. Des troupes sont les suivantes : les 2e, 3e et 5e régiments étrangers d'infanterie, le 1er régiment étranger de cavalerie et la 13e demi-brigade de Légion étrangère qui sont suivis plus tard par les 1er et 2e bataillons étrangers de parachutistes et de diverses formations de transport, de réparation et de génie Bien que cet ensemble légionnaire ne constitue qu'une minorité numérique relativement peu importante au sein du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient (environ 15 % des effectifs), la Légion est incontestablement le fer de lance des forces françaises en raison de sa valeur combattante et de son efficacité<sup>32</sup>.

La Légion est présente et combat à partir du premier moment de la guerre d'Indochine jusqu'à la fin de ce conflit meurtrier. Au début, ses unités essayent de contribuer à la pacification de la Cochinchine, mais l'élargissement des hostilités nécessite l'utilisation de ces troupes à l'Annam et au Tonkin également où un nombre de batailles sanglantes ont eu lieu. Parmi ces dernières, il faut absolument mentionner celles de Phu Tong Hoa, de la route coloniale n° 4 et de Diên Bien Phu dans lesquelles les légionnaires se sont distingués particulièrement. Dans le cadre de la stratégie de pacification, l'état-major français a créé une série de postes de protection en Indochine avec une triple mission : assurer la présence militaire française, décourager l'adversaire et rassurer la population locale. Le poste de Phu Tong Hoa établi en 1948 se trouvait au Nord-Tonkin et sa garnison était composée de la 2<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie avec 107 soldats au total. Le 25 juillet 1948, plusieurs milliers de soldats Viêt Minh lancent des attaques contre les légionnaires qui défendent leur position avec acharnement. Malgré les rapports de force inégaux, les défenseurs repoussent tous les assauts et restent

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> René Bail, Les croix de Monseigneur de Mayol de Lupé. Paris, Éditions Dualpha, 2000, pp. 240-241.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Bayle, Des jeux olympiques à la Waffen SS, op. cit., p. 121.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Kemencei, Légionnaire, op. cit., pp. 141-147.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Montagnon, La légion étrangère, op. cit., pp. 309-312.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Porch, La Légion étrangère, op. cit., p. 608.

maîtres du terrain même au prix de la perte de vingt-deux morts et trente-trois blessés<sup>33</sup>.

La bataille de la route coloniale n° 4 oppose les forces du corps expéditionnaire français aux troupes Viêt Minh en septembre et octobre 1950 au Nord-Tonkin. Cette voie a une importance stratégique pendant le conflit, car elle permet le ravitaillement des places fortes se trouvant au se trouvant au long de la frontière chinoise et donne l'accès à la capitale du Tonkin, Hanoi. En 1949, l'état-major de l'armée de terre décide l'évacuation des postes se situant autour de la route dont la défense est jugée inutile en raison des coûts humains et matériels. Les pertes francaises de plus en plus importantes subies dans la région sont causées par les troupes Viêt Minh organisées, formées et équipées dans la République populaire de Chine communiste. Par conséquent, la réalisation de l'évacuation est absolument nécessaire, mais son exécution est tardive et mal conduite qui entraîne une sévère défaite. L'opération, malgré le combat héroïque des militaires français, se solde par la disparition de huit bataillons dont deux légionnaires : le bataillon étranger de parachutistes et le 3e bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie. Le nombre des morts et des disparus est 4400 qui est un véritable désastre pour le corps expéditionnaire et marque un tournant de la guerre<sup>34</sup>.

L'affrontement le plus important du conflit est la bataille de Diên Bien Phu du 13 mars au 7 mai 1954. Le camp retranché français se situe au nord-ouest du Tonkin dans la proximité des frontières chinoise et laotienne dans une vallée dotée d'un aérodrome. La garnison comptant environ 20 000 soldats au total est assiégée par une force constituée de 80 000 hommes bien équipés et ravitaillés. Les troupes Viêt Minh sont capables de déployer, à côté d'autres unités d'infanterie, une division lourde dotée des pièces d'artillerie de gros calibre qui détruisent les positions françaises et interdisent leur ravitaillement. C'est un fait décisif qui gagne la bataille pour les forces vietnamiennes. Le prix payé par les Français pour la défaite est très élevé : 1700 morts, 1600 disparus, 1100 déserteurs, 10 300 prisonniers (dont 7000 ne reviennent pas après la fin des hostilités). Le corps expéditionnaire perd au total quinze bataillons dont six légionnaires (les 1er et 2e bataillons étrangers de parachutistes, le 1er bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie, le 3e bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie et les 1er et 3e bataillon de la 13e demi-brigade de la Légion étrangère). A l'autre camp, les pertes vietnamiennes sont estimées à plus de 10 000 tués et 15 000 blessés. La défaite a un effet considérable sur la conférence de Genève où on signe les accords deux mois plus tard qui mettent fin au conflit<sup>35</sup>.

En ce qui concerne la contribution qualitative des légionnaires centre-européens pour les efforts de guerre français, il faut voir que la majorité de ces volontaires sont des soldats aguerris avec une certaine expérience militaire. Étant donné que

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Erwan Bergot, La Légion, Paris, Balland, 1972, pp. 241-249.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Fleury, La guerre en Indochine, op. cit., pp. 385-400.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Comor, La Légion Etrangère, op. cit., pp. 295-303.

les forces armées françaises, y compris la Légion étrangère, sont très éprouvées par la Seconde Guerre mondiale, cette dernière a grand besoin de ces hommes de qualité pour maintenir sa valeur combattante. Par conséquent, les recruteurs s'efforcent au maximum d'attribuer les spécialistes parmi les légionnaires centreeuropéens à des unités où leurs compétences sont les plus utiles. Ainsi, les militaires allemands ayant servi dans les divisions blindées allemandes sont affecté au 1er régiment étranger de cavalerie équipé par des véhicules blindés, les anciens parachutistes sont dirigés aux bataillons étrangers de parachutistes et ainsi de suite. En plus, l'armée française est obligée d'utiliser de l'armement de seconde main, ainsi également un nombre d'équipements allemands (des mortiers, des pistolets mitrailleurs, etc.), dont l'utilisation est déjà connue parfaitement par les anciens soldats des armées de l'Axe³6.

En ce qui concerne la question du recrutement des anciens criminels de guerre dans la Légion étrangère, théoriquement, le principe de la France est d'exclure les anciens SS. En conséquence de cette attitude, le recrutement en masse de ces hommes n'a pas eu lieu. Selon les témoignages des participants, il y a néanmoins des exceptions lors du processus de l'engagement. Comme János Kemencei se souvient : « Les visites médicales étaient très sévères. On nous a inspecté des pieds à la tête, en cherchant des traces de blessures éventuelles. On vérifiait l'état de nos dents, on nous faisait lever le bras gauche pour déceler sous l'aisselle le tatouage dénonçant les anciens de la Waffen SS, et le groupe sanguin auquel ils appartenaient. Plusieurs d'entre nous présentaient de curieuses petites blessures superficielles, précisément sous cette aisselle gauche. Certains de ces volontaires étaient rejetés, d'autres acceptés. Je n'ai jamais su pourquoi. 37 » Même s'ils sont minoritaires auprès des volontaires acceptés, leur présence montre bien que la nécessité militaire était plus importante dans certain cas que la vie antérieure douteuse des candidats.

Ce qu'on sait certainement par rapport aux légionnaires participant dans les opérations de la guerre d'Indochine qu'ils sont au nombre de 72 833 pendant la période du conflit<sup>38</sup>. Les pertes de la Légion sont importantes : 10 483 hommes (309 officiers, 1082 sous-officiers et 9092 légionnaires). C'est un taux de 12 % qui est plus élevé que celui environ 7 % de l'ensemble du corps expéditionnaire<sup>39</sup>. Selon les information disponibles concernant les décédés pendant les opérations, le taux des centre-européens est relativement bas : 2622 Allemands, 304 Polonais, 228 Suisses, 212 Hongrois, 206 Autrichiens, 185 Tchèques et 99 Yougoslaves, c'est-à-dire 3856

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Thoumelin, *L'ennemi utile*, *op. cit.*, pp. 104-111.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> János Kemencei, *Légionnaire*, op. cit., pp. 136-137.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Le nombre de ces légionnaires servant en Indochine ne dépasse pas 20 000 en même temps. Bergot, *La Légion au combat, op. cit.,* pp. 318-319.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Windrow, French Foreign Legion, op. cit., p. 22.

personnes issues de l'Europe centrale au total<sup>40</sup>. Ce chiffre semble légèrement inégale par rapport à leur taux auprès des volontaires qui atteint, voire dépasse 50 %. La différence peut s'expliquer éventuellement par les expériences militaires acquises précédemment qui ont contribué à la survie de ces hommes.

# Leur retour à la vie civile

Dans la majorité des cas, les légionnaires signent un contrat de cinq ans. À la fin de cette période, en disposant d'un certificat de bonne conduite, ils ont le droit d'obtenir la nationalité française. À ce moment-là, ils peuvent choisir parmi trois possibilités : rentrer à leur pays natal, s'installer en France ou signer un nouveau contrat au sein de la Légion. Cependant, deux possibilités sur trois causent des problèmes imprévus pour les légionnaires dans les années 1950.

Notamment, le retour au pays natal est souvent compliqué en raison du changement de la situation politique dans plusieurs pays de l'Europe centrale. Étant donné qu'une partie de ces pays se trouvent au-delà du rideau de fer, les anciens légionnaires risquent une peine de prison pour leur service militaire dans l'armée d'un autre pays ou au moins l'attention particulière des autorités locales. Pour le premier, la République démocratique allemande sert comme exemple qui menace les anciens légionnaires avec l'incarcération pour leur mission accomplie au profit d'une puissance étrangère. En plus, ceux qui rentrent malgré ce risque ne touche pas leur pension versée par l'État français, car ils doivent essayer d'intégrer à la société allemande en cachant leur passé parmi ces conditions particulières<sup>41</sup>. Le deuxième arrive par exemple avec les anciens légionnaires hongrois qui sont surveillés de près par les services de contre-espionnage hongrois qui les jugent extrêmement dangereux pour la sécurité intérieure du pays. Même ces autorités font des efforts pour utiliser les anciens militaires comme des agents de la sécurité nationale contre les légionnaires hongrois se trouvant toujours en France<sup>42</sup>. Par conséquent, le retour à l'Europe centrale est peu attirant pour un grand nombre d'anciens légionnaires.

La situation est également compliquée si les légionnaires ont l'intention de s'installer en France, car la guerre d'Indochine est particulièrement impopulaire auprès de la plupart de la population. Ainsi, la société française est hostile aux anciens légionnaires dont la réinsertion à la vie civile est difficile : en raison de leur appar-

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Service historique de la Défense, Bureau des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (SHD BAVCC). La base de données des « Morts pour la France » au cours de la Guerre d'Indochine (1945-1954) est disponible via l'Internet

<sup>(</sup>http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr), téléchargé le 30 décembre 2016.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Thoumelin, L'ennemi utile, op. cit., pp. 131-132.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Béla Nóvé, *Patria Nostra. '56-os menekült kamaszok a Francia Idegenlégióban* [Patria Nostra. Adolescents réfugiés de 1956 dans la Légion étrangère], Budapest, Balassi, 2016, pp. 297-312.

tenance à la Légion étrangère, beaucoup d'emplois leur sont refusés. Ensuite, pendant leur activité professionnelle, ils sont souvent entourés par des sentiments négatifs et se sentent isolés au sein de la société. En raison de ces difficultés, un nombre de légionnaires optent pour la continuation du service militaire qui leur offre des conditions familières et rassurantes<sup>43</sup>. En plus, la Légion s'occupe des anciens légionnaires n'ayant pas attachement direct à la société française et entretient un réseau de solidarité qui héberge les anciens légionnaires et leur apporte une aide morale et matérielle<sup>44</sup>.

# Conclusion

La Légion étrangère ouvre ses portes devant les hommes voulant quitter l'Europe centrale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cette ouverture est liée avant tout à la situation militaire difficile de l'Indochine dans laquelle la Légion est obligée de jouer un rôle important. Pour qu'elle puisse répondre aux attentes, un nombre de nouveaux engagés sont nécessaires qui sont trouvés dans les camps de prisonniers et en Europe centrale.

A part de leur contribution numérique, la participation de ces volontaires venant de la même région géographique représente un ajout de qualité pour les efforts de guerre français en raison de leurs expériences militaires acquises auparavant dans les rangs des armées de l'Axe. Ce chapitre peu connu des relations franco-européennes mérite certainement d'être mieux découvert à l'avenir.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Kemencei, Légionnaire, op. cit., pp. 291-292; Porch, La Légion étrangère, op. cit., p. 644; Thoumelin, L'ennemi utile, op. cit., pp. 132-134.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Comor, La Légion Etrangère, op. cit., pp. 862-864.